

Croatie : la perspective de l'adhésion à l'Union européenne et la création de Chambres d'agriculture



La Croatie est en passe de devenir le 28^e Etat-membre de l'Union européenne. Dans cette perspective, de nombreuses actions de coopération sont menées,

dans le cadre de projets européens ou bilatéraux.

Participant à cette dynamique partenariale, les Chambres d'agriculture françaises ont effectué plusieurs missions dans le cadre du programme « Appui à la mise en place des Chambres d'agriculture en Croatie ».

Officiellement candidate depuis 2004, la Croatie est désormais proche d'une adhésion à l'Union européenne. À ce jour, les 35 chapitres thématiques des négociations d'adhésion ont été ouverts et 28 chapitres sont déjà clos, dont le chapitre 11 (agriculture et développement rural) et le chapitre 22 (politique régionale). Le traité d'adhésion pourrait être signé d'ici la fin de l'année 2011 et ratifié par les États Membres au cours de l'année 2012. La Croatie deviendrait alors le 28^e membre de l'Union européenne dès 2013.

Le renforcement de la coopération franco-croate

Dans cette perspective d'adhésion, l'établissement de liens et de relations de travail avec les institutions et les organisations professionnelles croates apparaît comme une priorité stratégique. Ainsi, de nombreuses administrations françaises conduisent des actions de coopération avec la Croatie. Dans le secteur agricole, un conseiller technique français est en poste au sein du Ministère croate de l'agriculture, de la pêche et du développement rural. Ces actions sont conduites, soit dans le cadre des programmes européens financés par l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP), soit dans le cadre de la coopération bilatérale franco-croate dont les priorités sont définies dans l'accord de partenariat stratégique franco-croate

signé en juillet 2010. Ce partenariat stratégique concerne, entre autres, le secteur agricole et la réforme de l'administration.

Une agriculture diversifiée

La Croatie compte 190672 exploitations agricoles et dispose d'une surface agricole utile de 1007959 hectares. La surface moyenne des exploitations agricoles est de 5,3 hectares. Il existe également quelques très grosses entreprises agricoles installées sur d'anciennes fermes d'État : dans l'ancienne Yougoslavie, ces dernières occupaient environ 20 % de la surface agricole.

Les actifs agricoles représentent environ 5 % de la population active, l'agriculture près de 6 % du PIB.

Les surfaces agricoles se divisent en trois régions très contrastées : la région pannonienne et sub-pannonienne (Nord-ouest et Est de la Croatie), propice à l'élevage et à la production céréalière, la région montagneuse centrale, ainsi que la région adriatique où toutes les productions méditerranéennes sont présentes.

La Croatie exporte du blé, du maïs, du sucre et du tabac, principalement vers les autres pays des Balkans. Elle reste fortement importatrice de produits animaux, à l'exception des poulets et des œufs. La balance commerciale pour les produits agricoles et agro-alimentaires reste forte-



Gilbert Bros, vice-Président des Chambres d'agriculture et Darko Grivičić, Président de la Chambre d'Agriculture de Croatie

ment déficitaire (- 841 millions d'euros en 2008), les importations représentant le double des exportations.

Une agriculture encore marquée par la guerre

Bien que la guerre de Yougoslavie soit terminée depuis plus de 15 ans, l'agriculture croate n'est pas encore revenue aux niveaux de productions de 1990. Les conséquences de ce conflit sont encore importantes : près d'un million d'hectares ne seraient pas exploités, soit l'équivalent de la surface agricole actuellement mise en valeur : d'une part, en raison de la présence de mines antipersonnelles ; d'autre part, en raison de problèmes de propriété foncière concernant des terres appartenant à des ressortissants de minorités qui ont fui vers d'autres régions et ne sont pas revenus jusqu'à présent. Le cheptel bovin a été décimé. En 2007, il restait encore inférieur à 60 % de son niveau d'avant-guerre.

Une transition vers la Politique agricole commune

La Croatie disposait d'un système de paiements directs très favorable aux agriculteurs. Dans l'objectif de son adhésion prochaine à l'Union européenne, elle s'est vue contrainte de réduire les niveaux de ces aides et de mettre en place un système compatible avec la Politique agricole commune.

Parallèlement, la Croatie a établi une stratégie nationale de développement rural pour la période 2008-2013 et travaille à l'élaboration d'un Programme national de développement rural (PNDR). Trois mesures déjà mises en œuvre dans le programme financé par l'Instrument d'aide de préadhésion – développement rural (IPARD) devraient figurer dans le PNDR croate, à savoir : la modernisation des exploitations agricoles (mesure 121), des infrastructures rurales telles que les routes d'accès ou l'électrification (mesure 125) et la diversification (mesure 311).

Un consensus politique pour créer des Chambres d'agriculture

Des Chambres d'agriculture existaient en Croatie, avant le changement de régime en 1945.

Soucieux des réformes à venir dans le secteur agricole, le parti paysan souhaitait la création d'une organisation intermédiaire entre l'administration et les professionnels. Ainsi, il a été à l'initiative de la loi portant création des Chambres d'agriculture, adoptée par le Parlement croate le 9 mars 2009.

Pour lever les dernières réserves concernant l'opportunité de créer des Chambres d'Agriculture, une délégation de fonctionnaires et de professionnels croates a été accueillie par le Ministère de l'agriculture et les Chambres d'agriculture, à Paris, dans les Pays de la Loire et en Provence-Alpes-



De gauche à droite : Stéphane Coroner, Conseiller technique français auprès du Ministre de l'agriculture croate, Darko Grivičić, Président de la Chambre d'Agriculture de Croatie, Josip Kraljičković, Secrétaire d'État à l'Agriculture

Côte d'Azur en juillet 2009. Ce voyage d'étude a définitivement convaincu les autorités croates de l'intérêt de mettre en place des Chambres d'agriculture et les décrets d'application ont été rapidement publiés.

La première élection des Chambres d'agriculture de Croatie s'est déroulée du 19 octobre au 27 novembre 2009 et la première assemblée générale s'est tenue le 22 décembre 2009. Cette élection a été organisée au niveau départemental, dans les 21 départements croates («jupanie»), les listes électorales étant établies sur la base du recensement agricole. Les électeurs votaient pour des candidats individuels, appartenant à deux groupes électoraux, les exploitations agricoles familiales et les sociétés agricoles. Le vote était effectué par correspondance. L'assemblée générale compte 131 membres et le Bureau en compte 18. Le Président de la nouvelle Chambre d'agriculture est M. Darko Grivičić.

Deux autres lois ont ensuite été publiées : la première le 22 février 2010 pour établir la nouvelle Chambre d'agriculture, la seconde le 16 novembre 2010 pour officialiser l'intégration de l'Institut croate de vulgarisation agricole, qui dépendait jusque-là du Ministère de l'agriculture, au sein de la Chambre d'agriculture.

L'appui des Chambres d'agriculture françaises

À la suite des premiers contacts avec l'administration et les professionnels croates en juillet 2009, les Chambres d'agriculture françaises ont effectué une mission exploratoire en Croatie en novembre, qui a permis de préparer un projet de coopération intitulé «Appui à la mise en place des Chambres d'agriculture en Croatie». Ce projet bénéficie du soutien financier de l'ADECIA, groupement d'intérêt public fondé par le Ministère de l'agriculture, l'Agence de services et de paiements, FranceAgriMer, ainsi que les Chambres d'agriculture françaises.

Ce projet a pour objectifs d'accompagner une réflexion sur les missions, l'organisation et les modalités de fonctionnement de la nouvelle Chambre d'agriculture de Croatie et de former les nouveaux élus et techniciens à leurs rôles respectifs.

Une première mission a eu lieu à Zagreb au mois de juin 2010. Elle a permis des échanges fructueux sur la mission consultative des Chambres d'agriculture, avec le Bureau de la nouvelle Chambre d'agriculture.

En septembre 2010, la Chambre d'agriculture croate a été reçue à Bruxelles pour une formation sur le fonctionnement des institutions européennes et sur le rôle d'un bureau de représentation à Bruxelles. A la suite de cette visite, la Chambre d'agriculture a été admise comme observateur au sein du COPA, en attendant de pouvoir en devenir membre à part entière, une fois que la Croatie aura rejoint l'Union européenne.

Une troisième mission a eu lieu début mai 2011 près de Zagreb, pour former des conseillers de territoires sur les projets de développement local. Cette formation a été assurée par deux intervenants des Chambres d'agriculture France et de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

Trois autres actions – missions d'appui ou accueil de délégations en France – auront lieu au cours du deuxième semestre 2011.

Ces différentes actions ont d'ores et déjà eu un impact non négligeable. Elles ont contribué à renforcer la jeune Chambre d'agriculture croate sur un plan politique, aux niveaux national et européen (présence au COPA) et, sur un plan technique, en accélérant l'intégration de l'Institut croate de vulgarisation agricole au sein de la Chambre d'agriculture.

Au-delà de ces actions de coopération technique, à l'occasion des missions ou lors de rencontres ponctuelles, des relations de confiance se tissent progressivement entre les Chambres d'agriculture croates et françaises et des convergences d'intérêts se dessinent clairement. Ainsi, à l'issue de la récente formation de conseillers de territoires, M. Darko Grivičić, Président de la Chambre d'agriculture croate, et M. Gilbert Bros, Vice-Président des Chambres d'agriculture et membre du Comité consultatif mixte UE-Croatie⁽¹⁾, ont signé une déclaration conjointe sur l'avenir de la Politique agricole commune.

Sylvain STUREL,
Chambres d'agriculture France
Pôle Europe et Action internationale

1. Ce comité est lié au Comité Économique et Social Européen (CESE).